

1. APERÇU

Les aperçus sont composés d'obligations de divulgation connues sous le nom d'« éléments ». Ces éléments sont numérotés en parties de A à E (A.1 – E.7). Ces éléments sont numérotés en parties de A à E (A.1 – E.7).

Cet aperçu comporte tous les éléments devant être inclus dans un aperçu pour ce type de valeurs mobilières et d'émetteur. Certains éléments ne devant pas être abordés, il peut manquer des parties dans la séquence de numérotation des éléments.

Même si un élément doit possiblement être intégré dans l'aperçu en raison du type de valeurs mobilières et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne soit fournie concernant cet élément. Dans ce cas, une brève description de l'élément est incluse dans l'aperçu et indique que cet élément est « non applicable ».

Partie A – Introduction et avertissements

A.1	Introduction et avertissements	<p>Cet aperçu doit être interprété comme une introduction au présent prospectus.</p> <p>Toute décision consistant à investir dans les certificats de dépôts doit être fondée sur l'examen du présent prospectus dans son ensemble par l'investisseur.</p> <p>Si une plainte est introduite devant un tribunal concernant les informations contenues dans le présent prospectus, il se peut que l'investisseur demandeur doive assumer les frais de traduction de ce prospectus avant que les poursuites judiciaires ne soient engagées, conformément à la législation nationale des États membres de l'Espace économique européen.</p> <p>La responsabilité civile n'est engagée que pour les personnes qui ont établi cet aperçu (y compris sa traduction), et seulement si celui-ci est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est interprété conjointement avec les autres parties du prospectus ou s'il, lorsqu'il est interprété conjointement avec les autres parties, ne fournit pas d'informations clés dont le but est d'aider des investisseurs songeant à investir dans les certificats de dépôts.</p>
A.2	Consentement, indication, conditions et notification	Non applicable. Ni Etergo, ni l'émetteur ne consentent à l'utilisation du prospectus pour la revente ultérieure ou les placements finaux des certificats de dépôt par des intermédiaires financiers.

Partie B – L'émetteur

B.1	Raison sociale et dénomination commerciale de l'émetteur des actions sous-jacentes	Etergo B.V. Sa dénomination commerciale est Etergo. Etergo n'a pas d'autres dénominations commerciales.
B.2	Domicile, forme juridique, législation et pays où la société	Etergo B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais et domiciliée aux Pays-Bas. La société a été constituée aux Pays-Bas le 1er décembre 2014.

	a été constituée	La société a son siège statutaire (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas.			
B.3	Facteurs clés liés à la nature des opérations et des activités principales d'Etergo.	Le développement, la production, la commercialisation, la vente et la mise en service de véhicules électriques font partie des principales activités d'Etergo. À la date de rédaction du présent prospectus, elle n'a qu'un seul produit : AppScooter, un scooter électrique de luxe.			
B.4	Nouvelles tendances significatives ayant un impact sur Etergo et les secteurs industriels dans lesquels elle exerce ses activités	Etergo estime que les tendances suivantes pourraient avoir un impact considérable sur le secteur industriel dans lequel la société exerce ses activités ainsi que sur la place de la société dans celui-ci. Le soutien des politiques gouvernementales, la diminution du prix des batteries au lithium-ion, l'élargissement de gamme, les avancées technologiques et la multiplication des options sur le marché ont entraîné une croissance considérable de l'industrie des VE. L'interdiction des scooters à essence en Europe pousse les consommateurs et les fabricants à s'éloigner des véhicules à moteur à combustion en tout genre. Tandis que les gouvernements continuent à encourager la transition vers les VE avec un nombre croissant de normes économiques en matière d'économie de carburant et des avantages financiers pour les acheteurs potentiels de VE, les villes ont réagi en augmentant le nombre de stations de recharge dans les zones urbaines, ce qui était autrefois une barrière significative au marché des VE.			
B.5	Description du groupe et de la position d'Etergo au sein du groupe	Non applicable, Etergo B.V. n'a aucune filiale et ne fait pas partie d'un groupe.			
B.6	Personnes qui, directement ou indirectement, ont un intérêt notifiable dans le capital ou les droits de vote d'Etergo, conjointement avec le montant		# des actions	% des actions	bénéficiaire effectif
		M.L. Flipse Holding B.V.	50 546 000	36,40 %	Marijn Flipse
		Rosier Holding B.V.	41 354 000	29,78%	Bart Jacobsz Rosier
		A.P. Kooi Beheer B.V.	8 100 000	5,83 %	Pieter Kooi
		Stichting Administratiekantoor Etergo	22 550 127	16,24 %	55 investisseurs. (pas Leapfunder)
		Seedrs Nominees Ltd.	16 315 789	11,75 %	2 393 investisseurs. (pas Seedrs)
		Total	138 865 916	100 %	
	Différents droits de vote	Les droits de vote de chaque actionnaire sont les mêmes, sauf que, conformément au pacte d'actionnaires, Seedrs Nominees Limited dispose de droits de véto pour éviter les modifications du pacte d'actionnaires qui nuiraient aux intérêts des investisseurs qu'elle représente.			
B.7	Sélection d'informations financières	<u>Aperçu des pertes et profits et bilan financier audités (en EUR)</u>			

antérieures clés		2017	2016	2014/2015
Immobilisations incorporelles		935 456	477 234	112 718
Immobilisations corporelles		81 484	29 747	2 895
Actif courant		3 139 886	54 723	22 974
Disponibilités		487 970	201 741	145 203
Total de l'actif		4 644 796	763 445	283 790
Capitaux propres		4 300 545	(556 800)	(104 506)
Créance à long terme		33 301	16 599	294 500
Passif courant		310 950	1 303 646	93 796
Total des capitaux et du passif		4 644 796	763 445	283 790
<u>Aperçu des pertes et profits et bilan financier non audités (en EUR)</u>				
		30/06/2018 (NON AUDITÉS)	30/06/2017 (NON AUDITÉS)	
Immobilisations incorporelles		1 752 286	673 411	
Immobilisations corporelles		152 369	30 748	
Actif courant		319 126	85 356	
Disponibilités		2 448 465	1 347 956	
Total de l'actif		4 672 246	2 137 471	
Capitaux propres		3 031 731	2 039 792	
Créance à long terme		1 251 852	15 430	
Passif courant		388 663	82 249	
Total des capitaux et du passif		4 672 246	2 137 471	

<u>État des flux de trésorerie (en EUR)</u>			
	2017	2016	2014/2015
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	(4 052 791 EUR)	(436 195 EUR)	(63 684 EUR)
Flux de trésorerie résultant des activités d'investissement	(591 204 EUR)	(429 265 EUR)	(115 613 EUR)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	4 930 224 EUR	921 998 EUR	324 500 EUR
Variation de trésorerie en banque et en caisse (flux de trésorerie total)	<u>286 229 EUR</u>	<u>56 538 EUR</u>	<u>145 203 EUR</u>
<u>État des flux de trésorerie non audités (en EUR)</u>			
	30/06/2018 (NON AUDITÉS)	30/06/2017 (NON AUDITÉS)	
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	1 703 609 EUR	(499 352 EUR)	
Flux de trésorerie résultant des activités d'investissement	(887 715 EUR)	(197 178 EUR)	
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	1 144 601 EUR	1 842 745 EUR	
Variation de trésorerie en banque et en caisse (flux de trésorerie)	<u>1 960 495 EUR</u>	<u>1 146 215 EUR</u>	

		<p>total)</p> <p><u>État des variations importantes :</u> Les seuls changements importants dans la situation financière de l'Entreprise après la fin de l'exercice 2017 ont été les placements de trésorerie en mars, avril et juin 2018 de 1,2 million EURO de trois investisseurs privés sous la forme d'un emprunt convertible (reflétés dans les chiffres non audités au 30 juin 2018) et l'investissement de 10 millions EUR par un investisseur allemand en décembre 2018. Tous les changements importants ont été reflétés dans le tableau Capitalisation et Endettement non audité au 31 décembre 2018. Aucun changement important n'a eu lieu durant la période du 31 décembre 2018 à la date de ce Prospectus.</p>
B.9	Prévision du bénéfice	Non applicable. Ce prospectus ne donne pas de prévision du bénéfice.
B.10	Restrictions antérieures du rapport d'audit	Non applicable. Le rapport d'audit indépendant n'émet aucune réserve quant aux informations financières antérieures pour les exercices terminés au 31 décembre 2017, 2016 et 2014/2015.
B.11	Déclaration sur le fonds de roulement	De l'avis du Conseil d'administration d'Etergo, le fonds de roulement de d'Etergo est suffisant pour couvrir ses besoins pendant une période de 12 mois à compter de la date de ce Prospectus.
B.31	Informations relatives à l'émetteur des actions sous-jacentes	Etergo a été constituée en tant que société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) par acte du 1er décembre 2014, exécuté devant un notaire fondé de pouvoir aux Pays-Bas. Le siège social d'Etergo est situé à Amsterdam, Pays-Bas. Son adresse est Koningin Wilhelminaplein 33, 1062 HJ Amsterdam, Pays-Bas, et son numéro de téléphone +31 (0)15-2023160.
B.32	Informations relatives à l'émetteur des certificats de dépôt	Stichting Administratiekantoor Etergo II, une fondation (stichting) de droit néerlandais, a été constituée par acte notarié du 15 novembre 2018. Les conditions fiduciaires ont été adoptées par l'émetteur par acte notarié le 15 novembre 2018. L'émetteur est inscrit au registre du commerce de la chambre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 73113336. Le siège social de l'émetteur est situé à Amsterdam, Pays-Bas. Son adresse est Koningin Wilhelminaplein 33, 1062 HJ Amsterdam, Pays-Bas, son numéro de téléphone +31 (0)15-2023160 et son adresse e-mail finance@etergo.com.
Partie C – Valeurs mobilières		
C.1	Type et catégorie, numéro d'identification des valeurs mobilières	Les actions et certificats de dépôt ont été créés selon le droit néerlandais et seront émis en vertu du droit néerlandais. L'émetteur émet un certificat de dépôt pour chaque action. Les certificats de dépôt sont inscrits au nom du détenteur du certificat de dépôt au registre des détenteurs de certificats de dépôt. au registre des détenteurs de certificats de dépôt. Cette inscription est gratuite.
C.2	Devise	Les actions et certificats de dépôts sont libellés en euros (EUR).
C.3	Nombre d'actions et de certificats de dépôt et valeur nominale	Le capital souscrit d'Etergo s'élève à 1 388,65916 EUR divisé en 138 865 916 actions d'une valeur nominale de 0,00001 EUR chacune. Toutes les actions en circulation sont entièrement libérées. En vertu de ce placement, jusqu'à 60 000 000 certificats de dépôts d'une valeur nominale de 0,00001 EUR chacun peuvent être émis.

C.4	Droits liés aux actions	Les actions donnent droit, au prorata, aux dividendes à verser sur les actions et aux versements en cas de liquidation. Par ailleurs, chaque action donne le droit à un vote lors de l'assemblée générale. Les actionnaires ont des droits de préemption proportionnellement à leurs parts.
	Droits liés aux certificats de dépôt	<p>Chaque certificat de dépôt donne le droit à un vote lors de l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt. Les certificats de dépôt donnent droit aux distributions et versements échus et exigibles à l'égard des actions sous-jacentes. Les détenteurs de certificats de dépôt qui ont le droit de voter à un cinquième des votes lors de l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt peuvent demander une assemblée des détenteurs de certificats de dépôt. Sur demande écrite d'un certain nombre de détenteurs de certificats de dépôt ayant le droit de voter à au moins un quatrième des voix à l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt, le conseil de l'émetteur nommera un membre supplémentaire du conseil de l'émetteur.</p> <p>Les détenteurs de certificats de dépôt n'ont pas le droit de participer à l'assemblée générale ou de demander une conversion d'un certificat de dépôt en action et n'ont pas non plus de droits de préemption lors de l'émission de nouveaux certificats de dépôt.</p>
C.5	Limitations de la transmissibilité des actions	Les actions sont soumises à des limitations de transmissibilité dans la mesure où un actionnaire souhaitant transférer des actions doit notifier cette intention au conseil d'Etergo ; cette notification doit indiquer le nombre d'actions destinées à être transférées et le nom de l'acquéreur proposé. Cette notification devra être réputée admissible en tant qu'offre d'actions aux actionnaires actuels à laquelle ils peuvent réfléchir.
	Limitations de la transmissibilité des certificats de dépôt	Les détenteurs de certificats de dépôts souhaitant transférer un certificat de dépôt ou plus devra demander l'approbation du conseil de l'émetteur pour que le transfert soit valide. Le transfert de certificats de dépôt requiert un acte notarié prévu à cet effet, exécuté devant un notaire exerçant son activité aux Pays-Bas ; les parties à l'acte seront le cédant, le cessionnaire et l'émetteur. Le conseil de l'émetteur peut lancer une procédure accessible par le site web d'Etergo pour le transfert des certificats de dépôt, à condition qu'une telle procédure respecte la partie 3:94 du code civil néerlandais.
C.6	Cotation et admission aux négociations des certificats de dépôt de placement	Les certificats de dépôt et actions ne sont pas cotés sur un marché boursier. À la date de rédaction du présent prospectus, Etergo n'a pas l'intention de déposer une demande d'admission aux négociations des actions ou des certificats de dépôt sur un marché réglementé.
C.7	Paiements	La société n'a pas payé de dividende pour les exercices financiers 2014/2015, 2016 et 2017. La société n'a pas l'intention de déclarer ou de payer des dividendes pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018 ou à moyen terme. La génération de trésorerie sera probablement utilisée pour financier les opportunités de croissance à moyen terme.
C.14	Garantie	Les obligations de l'émetteur liées aux certificats de dépôt ne sont pas garanties.
Partie D – Risques		
D.4	Informations clés sur les principaux risques qui sont spécifiques à l'émetteur des	<p>Risques liés au secteur industriel, aux activités et aux opérations d'Etergo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une récession des marchés dans lesquels Etergo exerce ses activités (ainsi que des autres marchés du monde entier) pourrait nuire aux activités d'Etergo.

	actions sous-jacentes	<ul style="list-style-type: none"> • Etergo est active sur un marché en développement. • Limitations technologiques des véhicules électriques. • Taille du marché de cette catégorie de véhicule dépendante de la législation. • Scooters interdits dans certaines villes ou certains quartiers. • Les efforts d'Etergo visant à étendre la portée internationale de ses produits pourraient être fructueux. • Les rappels de produits et les obligations de garantie peuvent donner lieu à des coûts indirects, et la baisse des ventes de scooters pourrait avoir des conséquences matérielles adverses sur les activités d'Etergo. • Les résultats financiers peuvent varier considérablement d'une période à l'autre en raison du caractère saisonnier des activités d'Etergo et des variations dans les coûts d'exploitation. • Etergo est dépendante de sa réputation pour le financement. • Des tierces parties pourraient accuser Etergo d'atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle. • Etergo est active dans un nombre limité de secteurs. • Etergo dépend fortement de la réussite future de l'AppScooter et n'a pas d'antécédents. • Etergo est dépendante de ses relations avec ses fournisseurs.
D.5	Informations clés sur les principaux risques qui sont spécifiques à l'émetteur des certificats de dépôt	<p>Risques liés aux certificats de dépôt d'Etergo et au placement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bart Jacobsz Rosier et Marijn Flipse sont membres du conseil de l'émetteur et d'Etergo. • Etergo pourrait ne pas être en mesure de verser des dividendes dans le futur. • Le transfert des certificats de dépôt est soumis à des restrictions. Les investisseurs pourraient par conséquent ne pas être en mesure de vendre ou de céder leurs certificats de dépôt et/ou de vendre leurs certificats de dépôt au prix auquel ils les ont payés.
Partie E – Placement		
E.1	Bénéfices nets et dépenses estimées	Le coût total du placement s'élève à 158 500 EUR, dont 101 000 EUR pour le présent prospectus et ses traductions, 20 000 EUR pour mettre en place l'émetteur et inscrire tous les investisseurs dans l'émetteur, 15 000 EUR pour les honoraires comptables et 22 500 EUR de frais AFM. Le montant total des bénéfices dépend du nombre de certificats de dépôt vendus. Les bénéfices totaux s'élèveront à 8 841 500 EUR si la somme de 9 000 000 EUR est récoltée.
E.2a	Motifs du placement et utilisation des bénéfices	<p>L'émetteur a l'intention d'utiliser les bénéfices nets découlant du placement pour produire l'AppScooter, développer de nouveaux produits, entrer sur le marché et mettre en place un réseau de distribution et de service ainsi que des après-ventes.</p> <p>L'émetteur peut également exploiter une partie des bénéfices nets découlant de ce placement pour les fonds de roulement et autres besoins généraux de la société. Etergo peut aussi utiliser jusqu'à 1 000 000 EUR maximum des bénéfices nets découlant du placement pour racheter des actions aux fondateurs et membres du conseil d'Etergo et à l'émetteur, Bart Jacobsz Rosier et Marijn Flipse. Approbation de l'Assemblée Générale est requise pour le rachat d'actions d'un montant supérieur à 300 000 EUR</p>
E.3	Conditions générales du placement	<p>Nombre maximum de certificats de dépôt pouvant être émis</p> <p>À la date de rédaction du présent prospectus, 60 000 000 actions d'une valeur nominale globale de 500 EUR peuvent être émises à l'émetteur. Puisqu'un seul certificat de dépôt est émis pour une action, le nombre maximum de certificats de dépôt pouvant être émis à cette date s'élève également à 60 000 000. Les</p>

		<p>certificats de dépôt et actions sous-jacentes seront émis en permanence, les détenteurs de certificats de dépôt ne pouvant faire valoir leurs droits de préemption.</p> <p>Prix d'émission Etergo a fixé le prix d'émission initial des certificats de dépôt à 0,33 EUR par certificat de dépôt. Le conseil de l'émetteur se réserve le droit de modifier le prix d'émission à tout moment en fonction des résultats actuels, de la demande de certificats de dépôt et/ou des changements significatifs dans l'évaluation de la valeur d'Etergo dus à des développements particuliers.</p> <p>Distribution aux souscripteurs L'émetteur vérifiera à l'aide d'une procédure électronique automatisée si le nom indiqué dans le formulaire de souscription correspond au nom dans lequel le compte en banque à partir duquel le montant de souscription a été reçu par la société est inscrit. S'il ne correspond pas, le souscripteur sera invité à passer une deuxième procédure d'identification. Le conseil de l'émetteur aura à tout moment le droit, à sa seule discrétion et sans devoir se justifier, de refuser les souscriptions quelle que soit l'issue des procédures d'identification.</p> <p>Les certificats de dépôt seront émis aux investisseurs sous forme électronique. Un souscripteur sera réputé avoir acquis les certificats de dépôt auxquels il a souscrit s'il a réalisé la ou les procédure(s) d'identification et n'a pas reçu de notification annonçant que sa souscription a été refusée par le conseil de l'émetteur conformément aux conditions fiduciaires.</p> <p>Registre des détenteurs de certificats de dépôt Les certificats de dépôt sont inscrits au registre des détenteurs de certificats de dépôt, un registre électronique tenu par le conseil de l'émetteur.</p> <p>Remboursements Tous les fonds excédentaires que la société a reçus en lien avec une limitation ou exclusion d'attribution seront remboursés sur le compte en banque depuis lequel ces fonds ont été reçus. Ces remboursements n'incluent pas d'intérêts.</p> <p>Intentions de souscription À la connaissance d'Etergo et de l'émetteur, aucun membre des organes administratifs et de direction ou actionnaire principal n'a l'intention de souscrire au placement.</p> <p>Acquisition des certificats de dépôt Les certificats de dépôt sont en vente sur le site web d'Etergo. Les investisseurs devront souscrire aux certificats de dépôt en réalisant une procédure de souscription accessible sur le site web d'Etergo.</p>
E.4	Intérêts sur le placement (y compris les conflits d'intérêts)	Les membres du conseil d'Etergo et l'émetteur ainsi que la quasi-totalité du personnel d'Etergo ont des intérêts sur le placement en fonction des actions en leur possession. Seedrs Nominees Limited, actionnaire, et LeapFunder, détenteur de bons de souscription, pourraient se trouver dans un éventuel conflit d'intérêts puisqu'ils proposent des services similaires à ceux de l'émetteur. Lors des dernières séries de crowdfunding, on a autorisé des amis et de la famille ainsi que des personnes également apparentées d'une manière ou d'une autre aux sociétés qui sont des concurrents d'Etergo à investir dans Etergo, ce qui pourrait susciter un conflit d'intérêts.
E.5	Personne ou entité proposant les certificats de dépôt d'Etergo à la vente	L'entité de placement est Stichting Administratiekantoor Etergo II.
E.6	Dilution	Les certificats de dépôt et les actions sous-jacentes seront émis en permanence,

		en excluant tous droits de préemption des détenteurs de certificats de dépôt actuels. Les parts actuelles des détenteurs de certificats de dépôt seront diluées proportionnellement au montant des nouveaux certificats de dépôt émis. Si les émissions atteignent le nombre d'émission maximum, la dilution totale immédiate fondée sur 60 000 000 nouvelles actions émises sera de 30,171 %.
E.7	Dépenses estimées facturées aux investisseurs par Etergo, Stichting Administratiekantoor Etergo II	Non applicable. Non applicable. Aucune dépense ne sera facturée par Etergo aux investisseurs ou, concernant le placement, par Stichting Administratiekantoor Etergo II.